

¹²vestiaire, la fourniture de nouvelles clés et le remplacement des filets de buts. Il demande enfin la possibilité d'utiliser le terrain de boules pour ses entraînements nocturnes (accord du Président de Club de Boules sous réserve de n'utiliser que des chaussures de tennis).

Le Président demande un apport de sable dans les enbuts.

VOLLEY : Le Club venant d'être réorganisé, son Président propose hors championnat une activité de loisir et de matchs amicaux.

TENNIS : Demande de mise en place du filet coupe vent.

VOL LIBRE : Demande de recherche d'un agriculteur qui accepterait la fauche du terrain d'atterrissage.

BOUCLES DE L'ISSOLE : M. JURAVER informe la Commission de quelques changements de dirigeants au sein de l'association.

BOULES : M. DEVOS fait part de son intention de ne pas être reconduit dans ses fonctions de Président.

QUESTIONS DIVERSES : Le Maire fait part de la demande d'un dirigeant sportif de FORCALQUEIRET souhaitant utiliser la salle polyvalente pour les entraînements et les rencontres de son Club de Basket.

M. Guy BRUZZONE n'étant pas favorable à l'examen de cette question, l'étude en sera poursuivie hors réunion.

M. JURAVER, Directeur Technique de la Commission demande aux utilisateurs de la salle et des vestiaires de faire un effort propre à maintenir les installations en état de propreté.

La prochaine réunion de la Commission est fixée au vendredi 10 décembre à 18 heures.

La préparation des demandes de subvention sera à l'ordre du jour.

SAINTE-ANASTASIE

BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 1993



NUMERO 50

LA VIE AU VILLAGE

MARIAGE

Nous avons le plaisir de vous annoncer le mariage de Monsieur VERNIER Gilles et de Madame BECKER Patricia.

Nos félicitations aux parents et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

DECES

Le 27 septembre, nous avons appris le décès accidentel de Monsieur LAURE Alain, domicilié Chemin de Candy.

En cette pénible circonstance, nous présentons à son épouse, à ses jeunes enfants ainsi qu'à toute sa famille, nos très sincères condoléances.

Ce mardi 12 octobre, une foule nombreuse et émue accompagnait Monsieur Jean GRISOLLE à sa dernière demeure. C'est avec une immense émotion que tous ceux qui connaissaient Jean et qui, pour cela, l'aimaient, ont tenu à lui témoigner simplement comme il l'aurait voulu, leur peine discrète mais profonde et leur amitié.

Artisan marbrier, Jean GRISOLLE appartenait à l'une des plus anciennes et estimées familles du village. Fils d'Albert GRISOLLE, ancien Maire de SAINTE-ANASTASIE, décédé lui en 1989, il nous quitte brutalement à 47 ans à la fleur de l'âge.

A son épouse Odile, à ses deux fils Ludovic et Stéphane, à ses deux frères Maurice et Jacques, ainsi qu'à toute sa famille cruellement éprouvée, le village uni, le Maire, le Conseil Municipal et de nombreux élus des Communes alentour ont tenu à apporter le modeste soutien de leurs profonds sentiments de sympathie.

CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE

La Mairie recherche un Agent d'Entretien dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité Condition : être inscrit comme demandeur d'emploi depuis un an.

PETITE ANNONCE

Maman au foyer garderait enfant, scolarisé ou non, à la journée ou quelques heures par semaine.
Tél. 94.72.23.21.

Madame Odile GRISOLLE,
Ludovic et Stéphane, ses fils
Madame Fernande VIGUIER,
Monsieur et Madame Maurice GRISOLLE, et leurs enfants
Monsieur et Madame Jacques GRISOLLE, et leurs enfants

très touchés par les nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Jean GRISOLLE

vous prient de trouver ici l'expression de leurs très sincères remerciements.

Mme Grisolle et ses fils vous informent qu'après le deuil qui vient de les frapper, l'entreprise familiale de **MARBRERIE FUNERAIRE « Grisolle Jean et fils »** poursuit son activité. L'entreprise renommée qui a su affirmer son sérieux de génération en génération continuera à être exploitée par Mme Grisolle, ses fils et ses employés. Comme par le passé, l'entreprise « Grisolle Jean et fils » s'attachera à son travail avec toujours autant de soin, de dévouement et de sérieux.

MARBRERIE FUNERAIRE J. GRISOLLE
83136 STE-ANASTASIE - Tél. 94.72.24.23 - 94.72.23.77

Pour ce 50ème Bulletin Municipal, c'est toute une équipe qui s'adresse à vous, pour vous dire combien ce lien mensuel établi en 1989, puis maintenu sans interruption, lui tient à coeur.

Cette formule modeste dans sa forme, nous l'avions voulue un moyen d'information ordinaire, consacré exclusivement à la vie du village.

Pour cela, ces quelques lignes ont régulièrement été l'expression d'une transparence et d'un souci d'explication conformes à nos engagements.

Depuis bientôt 5 ans, les sujets abordés se sont voulus le reflet aussi objectif que possible de notre vie quotidienne ; ils ont relaté sans prétention au jour le jour et dans leur diversité, les événements.

Aujourd'hui, cette première page, habituellement réservée au "Mot du Maire" n'est symboliquement pas signée, elle n'en est pas pour autant anonyme puisqu'elle exprime ainsi ce qu'est, l'année durant, le travail d'un groupe d'élus, de non élus et d'employés municipaux qui avec votre participation, vos encouragements ou vos critiques poursuivront cet effort.

LE MOT DU MAIRE

Dans les années 1985-1986, l'heureuse idée de construire un collège cantonal fit le chemin que l'on sait...

Ce magnifique établissement, doté d'une équipe pédagogique particulièrement dynamique, prospéra à tel point que très vite, de nouveaux trous à la ceinture n'y suffirent plus.

Aujourd'hui avec 750 et bientôt 800 élèves, c'est véritablement l'apoplexie.

Ce problème, bien sûr, n'est pas nouveau ; mais en dépit de mises en garde nombreuses, rien n'y fit, sinon d'aboutir à la construction à BRIGNOLES d'un collège 900 que l'on dev.ait remplir, dès l'année prochaine, avec des élèves prélevés dans quelques Communes du canton.

Selon des informations officielles remontant à environ un mois, c'était SAINTE-ANASTASIE et FORCALQUEIRET qui devaient être ainsi gravement pénalisés.

Devant l'urgence de ce problème, l'ensemble des Maires du Canton et le Conseiller Général ont adressé sur le champ, une demande d'arbitrage au Président du Conseil Général.

Comme à maintes reprises par le passé, j'ai de nouveau appelé l'attention de notre Député sur ce dossier vital tant pour notre Commune que pour l'avenir de nos enfants.

Aujourd'hui, je suis en mesure de vous indiquer que nous avons été entendus. Le Président ARRECKX et le Premier Vice-Président du Conseil Général Hubert FALCO viennent, en effet, de nous informer de la décision prise par le Conseil Général de procéder sans tarder à l'extension du collège et de celle, concomitante, de n'envoyer aucun enfant du canton, donc de SAINTE-ANASTASIE à BRIGNOLES.

C'est avec un soulagement et une grande satisfaction que je vous fais part de cette excellente nouvelle. Au nom du Conseil Municipal, j'adresse ce jour au Président du Conseil Général et à Hubert FALCO mes remerciements chaleureux et sincères pour la sage mesure qu'ils ont su prendre.

Je remercie également tous ceux d'entre vous : parents d'élèves et élus en particulier, qui ont accepté de me faire confiance dans cette affaire sans user d'extrémités et de procédés médiatiques qui, nous le comprenons, n'auraient pas forcément abouti au même résultat.

Jean-Pierre MORIN

CLUB DE VOLLEY-BALL

Le jeudi 16 septembre 1993, les amoureux du volley-ball se sont réunis à la salle polyvalente en présence de M. le Maire, pour définir les divers ordres du jour.

Président : SCLAFANI Bernard
Vice-Président : LESON Robert
Trésorier : RUELE Philippe
Trésorier Adjoint : PRESEAU Jean-Louis
Secrétaire : RETHORE Réiatua
Secrétaire Adjoint : LESON Yvette
Entraîneur : LESON Robert

Les personnes désirant adhérer au club de volley-ball peuvent s'inscrire le mercredi soir, à partir de 15 heures à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 Francs.

Entraînement : tous les mercredis soir de 19 heures à 21 heures.

Se munir d'un certificat médical.

ECOLE DE MUSIQUE

Les cours de piano ont repris depuis le 1er octobre à la salle polyvalente. Cette année, ils sont répartis comme suit dans la semaine :

- mardi de 15 heures 00 à 20 heures
- mercredi de 14 heures 00 à 17 heures
- jeudi de 08 heures 00 à 12 heures

20 élèves environ de SAINTE-ANASTASIE bénéficient de ces leçons.

Le prix demandé est de 150 Francs par mois. Ils sont dispensés, comme les années précédentes, par Pierre LAURENT.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie (Tél.94.72.21.19) ou au professeur (Tél.94.72.26.08).

Merci.

Pierre LAURENT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU 8 OCTOBRE 1993

ETAIENT PRESENTS :

M. MORIN, Maire
M. FADDA, Président du Club des Cigales
M. BRUZZONE, Président du Basket-Ball et du Volley-Ball
M. BROSSAUD, Président de la Commission Municipale des Associations
M. DEVOS, Président des Boules
Mme MAROUZE, Présidente du Secours Populaire
M. JURAVET, Président de l'A.S.L.
M. GUIGNIER, Président du Comité des Fêtes
M. FABRE, Secrétaire du Comité des Fêtes
M. MAIGNAN, Président du Club de Vol Libre
Mme MORIN, Présidente du Club de Tennis
M. DEHAYE, Adjoint au Maire
M. SAUVET de l'Association Vouloir (théâtre)

REMISE A JOUR DU CALENDRIER DES HORAIRES D'OCCUPATION DE LA SALLE

GYM.....lundi 10 H 00 à 11 H 00.....JURAVET
BASKET..Mardi 17 H 30 à 19 H 30....BRUZZONNE
VOLLEY..Mercredi 19 H 00 à 21 H 00..SCLAFANI
BASKET..Mercredi 09 H 30 à 11 H 30..BRUZZONNE
" " 14 H 00 à 17 H 30. "
GYM.....Jeudi 10 H 00 à 11 H 00.....JURAVET
BASKET..Jeudi 17 H 30 à 19 H 30....BRUZZONNE
BASKET..Vendredi 17 H 30 à 18 H 30..BRUZZONNE
VOLLEY..Vendredi 19 H 00 à 21 H 00..SCLAFANI
Samedi et dimanche réservés aux matchs officiels.

RESERVATIONS DE LA PETITE SALLE

LOTO : Le Maire suggère de ménager un certain temps entre l'organisation de chaque loto afin de ne pas risquer une saturation préjudiciables aux organisateurs.

DATES DES RESERVATIONS (PETITE SALLE)

29 OCTOBRE : Assemblée Générale de la Gym. à 18 H.
29 OCTOBRE : Jeux société Les Cigales.
30 OCTOBRE : Cinéma.
06 NOVEMBRE : (libre).
07 NOVEMBRE : Braderie Secours Populaire.
12 NOVEMBRE : Jeux société Les Cigales.
13 NOVEMBRE : Cinéma.
20 NOVEMBRE : Loto Comité des Fêtes à 21 H.
27 NOVEMBRE : Expo et cinéma.
04 DECEMBRE : (ne rien prévoir).
05 DECEMBRE : Loto Médailleurs Militaires.
10 DECEMBRE : Jeux de société.
11 DECEMBRE : Assemblée Générale Tennis à 18 H et cinéma à 21 H.
18 DECEMBRE : Loto foot-ball.
08 JANVIER : Pot des Associations à 11 H (Mairie).
15 JANVIER : Assemblée Générale Les Cigales de 15 H à 18 H.

ACTIVITES SPORTIVES ET DEMANDES DES CLUBS

BASKET : Le Président indique l'engagement de 4 équipes jeunes en championnat du VAR, Cadets, Minimes, Benjamins et Baby Basket.

FOOT : Le Président indique la constitution de 3 équipes débutants, Minimes et Séniors.

Le Club demande s'il lui serait possible d'utiliser la salle de sport pour l'entraînement physique des joueurs (sans jeux de ballon aux pieds). Il demande l'installation de 2 tableaux tactiques dans les

Au club de basket, les samedis se suivent et se ressemblent...

Le 9 octobre :

- victoire des Benjamins contre OUEST VAR (forfait).
- victoire des Cadets contre BRIGNOLES 45 à 43.
- victoire des Minimes contre ROQUEBRUNÉ 59 à 55.

Le 16 octobre :

- victoire des Benjamins contre LES ARCS 41 à 2.

- victoire des Minimes contre BRIGNOLES 47 à 30.

Voici des débuts prometteurs en mesure de satisfaire les dirigeants, les parents et les joueurs.

Voici aussi de quoi susciter un engouement pour un sport et un club dynamique.

Néanmoins, espérons que par leur travail, nos jeunes champions confirmeront leur excellent début de saison.



Foot "on recrute jeune !"



Remise officielle du marqueur électronique au Club de Basket-Ball



Assemblée Générale du Club de Vol Libre de SAINT-QUINIS.

BASKET-BALL
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VAR 1993-1994

CADETS :

Le 06/11 à 16 H :
SALERNES/SAINTE-ANASTASIE.

Le 13/11 à 16 H :
SAINTE-ANASTASIE/ST RAPHAEL.

Le 20/11 à 17 H :
DRAGUIGNAN/SAINTE ANASTASIE.

Le 27/11 à 16 H :
HYERES TOULON/SAINTE-ANASTASIE.

MINIMES :

Le 07/11 à 10 H 30 :
BRIGNOLES SAINT-MAXIMIN/SAINTE-ANASTASIE.

Le 13/11 à 16 H :
SAINTE-ANASTASIE/SAINTE-MAXIME.

Le 21/11 à 10 H :
SALERNES/SAINTE-ANASTASIE.

Le 27/11 à 15 H :
COGOLIN/SAINTE-ANASTASIE.

POUSSINS :

Le 06/11 à 15 H 00 :
SAINTE-ANASTASIE/SANARY

Le 20/11 à 15 H 00 :
SAINTE-ANASTASIE/LE LAVANDOU

Le 27/11 à 15 H 00 :
SOLLIES-PONT/SAINTE-ANASTASIE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 1993

ETAIENT PRESENTS :
MM. CUENOT. REMY. ISTRIA. ABELLO. DEHAYE.
TOSELLO. BROSSAUD. RAYNAUD. LALANDEC.
CORBIER. MMES LAURENT. BOCQUET.
Sous la présidence de M. MORIN.

ABSENT :
M. FORISSIER.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1993

Depuis plusieurs années les Communes connaissent des difficultés croissantes dans la gestion de leurs finances.

L'augmentation de leurs charges et de leurs missions s'ajoutant au ralentissement régulier des progressions de ressources des collectivités locales constituent en effet pour les élus de graves sujets d'inquiétude.

Encore pouvait-on parler hier d'un certain nombre de "stagnations". Mais l'automne 93 se révèle particulièrement difficile :

- Efforts fiscaux accrus ;
- Effets locaux de la crise sociale et économique ;
- Projet de loi portant réforme de la dotation globale de fonctionnement (croissance zéro de part principale) ;
- Projet de loi des finances 94 réduisant de manière considérable certains concours financiers de l'Etat.

Seront spécialement touchés :

- Le fond de compensation de la T.V.A. (14,70 % au lieu de 16,652 %) ;
- La compensation de la taxe professionnelle ;
- La dotation spéciale instituteurs.

Sachant :

- que la Commune a déjà mis en oeuvre les plus grands efforts d'économie et de rigueur budgétaire ;
- qu'elle a déjà assaini ses finances.

Compte tenu de ces perspectives, le Maire appelle l'assemblée à maintenir ses orientations et à préserver ses capacités propres à l'investissement.

M. Robert DEHAYE, Adjoint chargé des finances, présente ensuite le projet du budget supplémentaire.

Section de fonctionnement :
Dépenses : 700 685
Recettes : 700 685

Section d'investissement :
Dépenses : 1 008 897
Recettes : 1 008 897
Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION

Travaux en régie : VRD parking les Ferrages (suite VRD future Mairie).

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de faire exécuter par les employés des services techniques les travaux suivants :

- VRD parking les Ferrages (suite).

Il présente au Conseil Municipal le devis estimatif et quantitatif des fournitures nécessaires à ce projet.

Le Maire présente également l'état détaillé concernant l'évaluation du temps effectué par les employés communaux pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à la somme de :

1) VRD parking les Ferrages (suite)
155 000 F et 60 000 F de main d'oeuvre soit 215 000 F.

Plan de financement :

Montant du projet	215 000 F
Subvention espérée	100 000 F
Autofinancement	115 000 F

2) VRD future Mairie (suite)
48 000 F et 45 000 F de main d'oeuvre soit 93 000 F.

Plan de financement :

Montant du projet	93 000 F
Subvention espérée	45 000 F
Autofinancement	48 000 F

Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération à l'article 6095, 60951 et 610 du budget communal et propose de demander au Conseil Général une subvention de 100 000 F pour le projet VRD parking les Ferrages (suite) et pour le projet VRD future Mairie une subvention de 45 000 F.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU RUE DE PROVENCE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention spécifique pour l'aider à financer les travaux d'adduction d'eau rue de Provence.

Il présente le devis estimatif de l'entreprise André MELA de NEOULES qui s'élève à la somme de 28 840 F H.T. et propose le plan de financement suivant :

Montant du projet 28 840 F
 Subvention espérée 12 000 F (solde quota 1993)
 Autofinancement 16 840 F

Décide à l'unanimité de demander l'octroi d'une subvention spécifique au Conseil Général d'un montant de 12 000 F.

ACQUISITION FONCIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente formulée par M. Guy BRUZZONE, d'une parcelle cadastrée N°637, section A, comprenant un hangar artisanal.

Il propose, avant qu'une décision ne soit prise, de solliciter des services fiscaux une évaluation domaniale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir pris connaissance des éléments du dossier, approuve cette décision.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES CALAMITES AGRICOLES

1er Collège :

- M. NADAL Jean
- M. AIGNAN Gabriel
- M. MORIN Jean-Pierre

2ème Collège :

- M. SAUZEDE Michel
- M. JACOLLOT-BENESTAN René

3ème Collège :

- M. MIOLLAN Louis

PEINTURE
 MICHEL TORRENTE
 CHEMIN DE CANDY
 Tel. 94 72 22 14

Artisan - Peintre
Patrick PACCINI

RAVALEMENT DE FAÇADE
 CRÉPI DÉCOR (garantie 5 et 10 ans)
 TAPISSERIE - PATINE A L'ANCIENNE
 MOQUETTE - VITRERIE
 TOUS REVÊTEMENTS MURAUX ET SOLS

237 Allée des Souquettes - 83 136 SAINTE-ANASTASIE
 Tél. 94.72.22.82. (après 18 heures)

CREATION D'UNE VOCATION

"ENVIRONNEMENT"

AU SEIN DU SIVOM DU PAYS BRIGNOLAIS

Le SIVOM du PAYS BRIGNOLAIS a pris le 24 juin 1993 une délibération de modification des statuts concernant la création d'une nouvelle vocation dans le domaine de l'environnement, secteur sensible aujourd'hui, qu'il est opportun de traiter au niveau intercommunal.

Les problèmes tels que :

- le traitement des ordures ménagères,
- le tri (mise en place de filières de recyclage),
- la récupération des boues usées,
- installations classées,
- protection de la nature,
- paysage,
- bruit,
- sensibilisation...

sont autant de préoccupations que recouvre cette "carte environnement".

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de voter la création au sein du SIVOM du PAYS BRIGNOLAIS, d'une vocation supplémentaire : environnement, écologie, paysage, tous types d'études concernant ces thèmes et les éventuelles réalisations communales ou intercommunales. Il sera délibéré ultérieurement quant à l'adhésion de la Commune à cette vocation.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DE DIVERSES

ASSOCIATIONS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention aux associations sportives désignées ci-dessous :

- Club de Volley 2000 F
- Foot-ball Club 5000 F

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser les subventions ci-dessus désignées.

Entreprise Eric CODONNEL

Terrassements ~ Travaux publics
 Piscines . Fosses Septiques

3 rue des oustaouts
 83136 Ste Anastasie



94.72.24.63 ou 94.72.23.12

SIRET: 39204966600011

SUR VOS ECRANS A SAINTE-ANASTASIE

Samedi 30 ^{oct} novembre à 17 H 30 : DENIS LA MALICE, un film de Nick CASTLE. Un film pour les jeunes et tous ceux qui aiment les espiègleries de nos belles têtes blondes.

Samedi 13 novembre : programmation non encore communiquée (à noter que le choix de la diffusion des films est laissé à l'entière discrétion des distributeurs).

Samedi 27 novembre : JURASSIC PARK. Un film dont il est abondamment question dans les médias, tant par son énorme budget que par les moyens techniques mis en oeuvre : reconstitution d'un dinosaure animé, images virtuelles...

Pendant toute la journée du 27, une exposition du muséum national d'histoire naturelle intitulée "sur les traces du futur". Consacrée aux fossiles jurassiques de CAMPS JUERS sera ouverte gratuitement au public dans la salle polyvalente. La séance de projection du film se déroulera normalement à 20 H 30. A la demande des distributeurs le prix des places sera de 25 F.

VOTRE BULLETIN

Ce bulletin édité chaque mois à 550 exemplaires nécessite une volonté, un travail, et une organisation particulière :

- les articles rédigés par différents élus ou non élus (rubrique provençale) sont dactylographiés par Mme Michelle MERLE, puis rassemblés par M. CUENOT, Premier Adjoint, qui assume la charge de cette publication.

- la plupart des photographies sont réalisées par le Garde Municipal.
- après relecture par les Adjointes et une dernière correction, la maquette est réalisée par M. CUENOT. Les photocopies sont ensuite tirées à BRIGNOLES.
- après pliage au secrétariat, les exemplaires sont remis à la Poste qui en assure la distribution.

LA VIE ASSOCIATIVE

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Secours Populaire Français de SAINTE-ANASTASIE, présidé par Mme Claude MAROUZE, annonce qu'une grande braderie (vêtements enfants/adultes, objets divers...) aura lieu le dimanche 7 novembre 1993, salle polyvalente de 9 heures à 17 heures.

Avis aux généreux donateurs :

Le comité recherche un congélateur de 200 litres min., plus une gazinière en bon état de fonctionnement pour un prix solidairement modique. Secours Populaire Français (Mme Claude MAROUZE) 5 Rue Alphonse Daudet 83 136 SAINTE-ANASTASIE. Tél. 94.72.27.57. C.C.P. 1062217 Y MARSEILLE.

SECRETARIAT
 Mme Carol LEDAY

RESULTAT DU CONCOURS PHOTO

Nous rappelons que, dans le cadre de l'exposition du "Club des Cigales", un concours

de photographies réservé aux personnes ne faisant pas partie de la section "photo" avait été organisé.

Et alors ! ce fut pour le jury le début des difficultés pour l'élection du gagnant :

- Cette épreuve était plus romantique !
- Celle-ci était plus réaliste !
- Cette autre avait plus de rapport avec le sujet du concours !

Il fallut tenir compte du cadrage, de l'éclairage, des ombres, du ciel, etc... Enfin, après maintes et maintes discussions et appréciations, le prix fut décerné à Mme Olga JURAVER pour sa très bonne photo sur une très jolie maison de LA ROQUEBRUSSANNE.

P.S. Sans l'apport de deux autres photographies par une personne du club, le matin même de la mise en place de l'exposition, cette épreuve eût été la seule à participer au concours ! Nous espérons faire mieux la prochaine fois...

M. MAZEYRAT

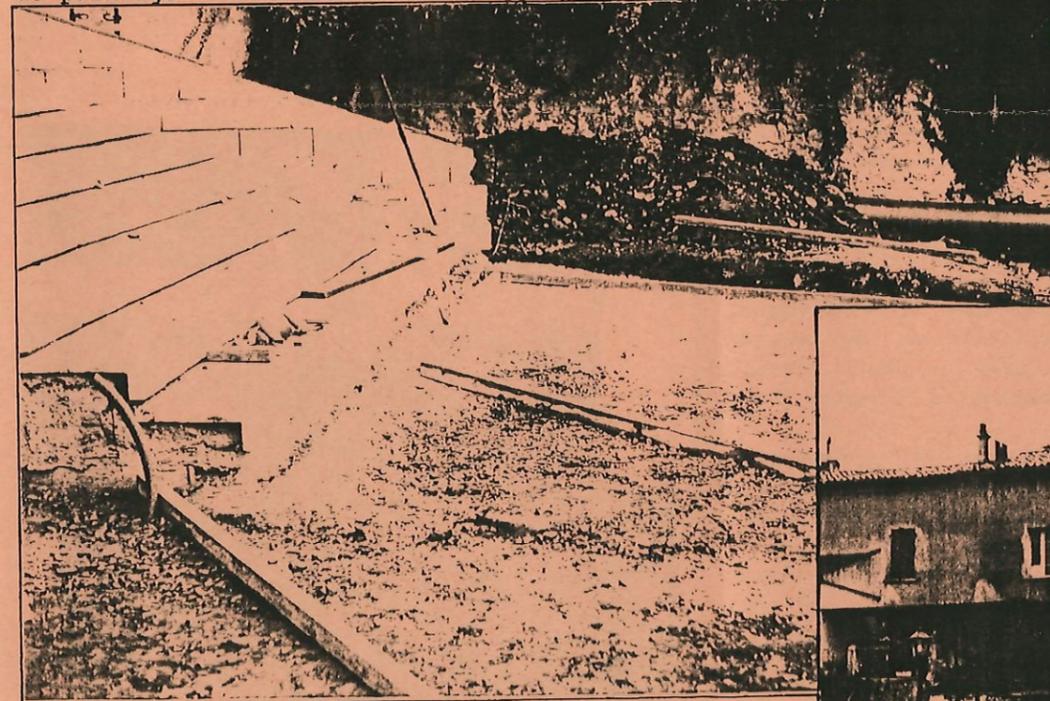
CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE

Tous les travaux extérieurs ont été perturbés par les pluies que nous connaissons depuis plusieurs semaines. Ont néanmoins été réalisés :

- L'enfouissement des lignes électriques rue de Provence par l'EDF. (La remise en état de la rue ne peut se faire dans les conditions atmosphériques actuelles). Des poteaux en béton supportant des lignes téléphoniques ne sont pas encore enlevés. Ces lignes dont l'enfouissement n'est pas prévu pour le moment doivent passer sur des propriétés privées. Il appartient au Préfet de décider, par arrêté, quel sera leur point d'ancrage.

- Achèvement de la première série de marches et préparation du second palier de l'accès au parking.



- Installation des 3 derniers lampadaires devant éclairer la zone d'accès au parking.

- Achèvement du busage du canal de la limite nord du parking.

- Travaux de réfection de voirie dans le village : rue de la Colline, placette de la rue Pasteur, placette des Cigales...

SERVICE D'AIDE SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le 19 octobre pour examen du budget supplémentaire 1993. A l'unanimité, celui-ci a été approuvé.

Plusieurs demandes émanant de cas sociaux ont été examinées au cours de la séance. Des aides ont été accordées et il a été prévu la constitution de plusieurs dossiers afin d'obtenir une aide complémentaire des pouvoirs publics pour les personnes concernées.

Enfin, en vue des fêtes de fin d'année, la discussion porta sur le repas des Anciens qui aura lieu, pour la troisième fois, à la salle polyvalente. Une date de principe a été retenue : le jeudi 16 décembre. L'animation de ce repas sera prévu très prochainement.

CONTAINERS A DECHETS MENAGERS

Nous vous remercions de bien vouloir, par simple mesure d'hygiène, emballer vos déchets dans des sacs poubelles.

SECURITE D'ABORD

Nous pouvons tous être amenés à intervenir sur une personne victime d'un accident. Les premiers gestes, les premières décisions sont essentielles pour l'avenir de l'accidenté. Il est bon de pouvoir faire le geste qui sauve, sans trousse d'urgence ou avec un minimum de moyens.

C'est à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE que 9 randonneurs du Club "Les Randonneurs de l'Issole" (initiateur de cette action) et 2 habitantes de SAINTE-ANASTASIE ont, grâce à l'appui de M. le Maire de SAINTE-ANASTASIE, bénéficié d'un cours de secourisme. Ce cours a été dispensé par le sympathique moniteur national de secourisme du Centre de Secours Principal de BRIGNOLES (CSF), Philippe ARNAUD.

Les stagiaires ont suivi ce cours avec un grand intérêt. Tous ont obtenu l'attestation d'aptitude aux gestes de premiers secours.

Cette heureuse initiative mérite d'être renouvelée pour le plus grand profit de tous.

Le Secrétaire du Club des Randonneurs
Elie LAFITE

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

- Le 31 Nov.....Dr CHRISTIAN (94.69.78.75)
- Le 07 Nov.....Dr BARIBAUD (94.69.72.83)
- Le 11 Nov.....Dr AURENS (94.72.26.07)
- Le 14 Nov.....Dr PONSON (94.28.32.89)
- Le 21 Nov.....Dr BRAUN (94.33.22.04)
- Le 28 Nov.....Dr FAURE (94.78.33.81)

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, sera présente à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le mardi 2 novembre 1993.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :
- s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.
En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :
- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

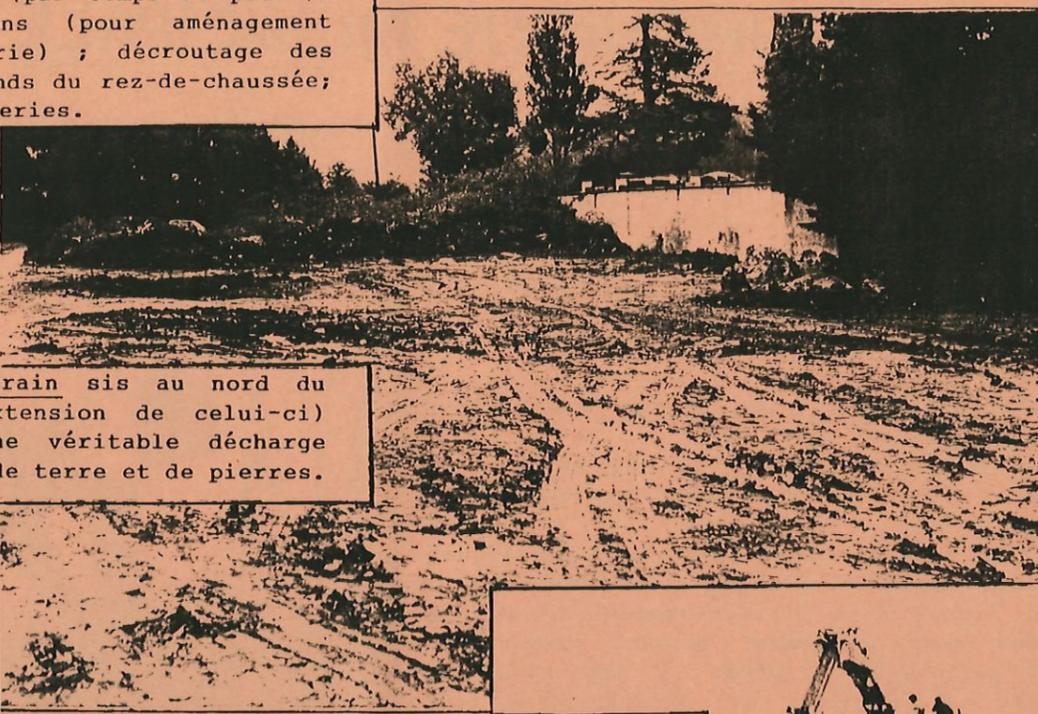
ENCAISSEMENT DES FACTURES D'EAU

L'encaissement des factures d'eau, par la S.E.E.R.C., se fera à la Mairie le 4 NOVEMBRE de 9 H 30 à 10 H 30.

ORDURES MENAGERES

Monsieur le Percepteur vient de nous communiquer la liste des retardataires n'ayant pas acquitté dans les délais prescrits, la redevance ORDURES MENAGERES. Il nous demande d'effectuer un dernier rappel avant majoration.

5- Travaux intérieurs (par temps de pluie):
 abattage de cloisons (pour aménagement dans la future Mairie) ; dégroutage des poutres et des plafonds du rez-de-chaussée; restauration des boiseries.



- Déblaiement du terrain sis au nord du cimetière (future extension de celui-ci) qui était devenu une véritable décharge publique de gravats, de terre et de pierres.

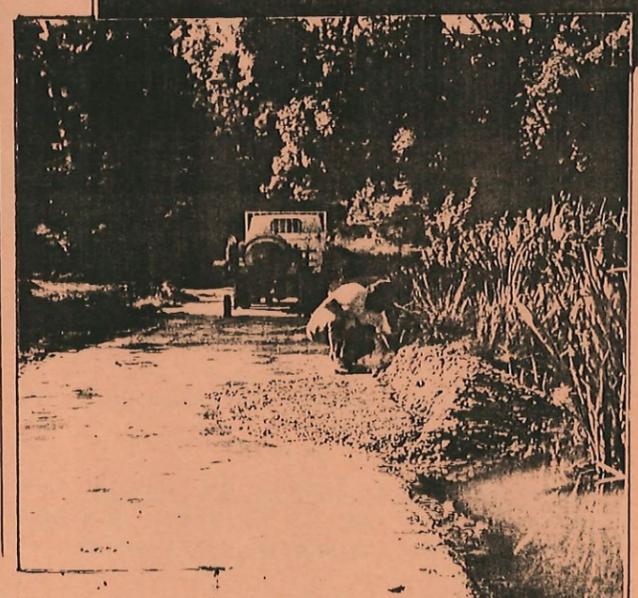


Application de la garantie décennale : suppression des infiltrations d'eau par le changement des joints d'étanchéité agréés par d'autres joints agréés.

QUES'ACO ?

Au début de la rue de Provence existe une bouche grillée dont la curieuse fonction est de capter les eaux de pluie dévalant la rue Notre Dame pour les régurgiter quelques mètres plus loin, directement sur la chaussée par une seconde bouche grillée, d'où elles s'écoulent par le caniveau central de la rue jusqu'au canal d'arrosage. Les dernières pluies violentes et abondantes ont mis subitement en évidence que cet avaloir ne jouait plus son rôle puisque, rempli d'eau, il devenait un collecteur qui inondait la chaussée ; pour autant, pas une goutte ne sortait à l'autre bout du tuyau.

A la première éclaircie, un employé municipal se mit en devoir de curer ce tuyau de quelques mètres ; au bout de son furet, il sentit une masse molle. Il tira avec effort : quelque chose venait centimètre par centimètre. Puis apparut, boueuse et vaseuse, une veste d'homme. Second coup de furet, une nouvelle veste. Aux trois essais suivants, deux pull-overs, un sac en plastique et un imperméable. Des badauds faisant cercle autour de cette pêche, tels des pingouins en plein concubule, se perdaient en conjectures sur l'origine de cette manne aussi inattendue que miraculeuse, quand un Bienheureux passant par là, jeta un coup d'oeil par dessus les épaules et lança à la cantonnade : "ça, ça s'appelle avoir l'amour de son prochain !".



Réparation du gué du Saragan.

LES IMPOTS LOCAUX

Vous venez de recevoir vos "feuilles d'impôts" concernant la taxe d'habitation. Pour répondre à quelques interrogations, nous précisons que la Commune n'a relevé aucun taux depuis 1989. Les augmentations constatées ne peuvent, en conséquence, avoir que les causes suivantes :

- Majoration des taux régionaux (+ 72,62 %).
- Majoration des taux départementaux (+ 8,19 %).

- Majoration automatique des bases communales correspondant à l'inflation (environ 3,11 %).
- Réévaluation par les services fiscaux du bien imposé.
- Modification dans vos revenus ou votre situation de famille.
- Construction nouvelle ou amélioration de l'habitat (piscine, garage, véranda...).

DEBROUSSAILLEMENT AUTOUR DES HABITATIONS

Depuis le 15 octobre l'incinération des végétaux est à nouveau autorisée. Le débroussaillage obligatoire (50 mètres) autour des habitations peut donc être entrepris sans tarder. Les services de lutte contre l'incendie (Pompiers) nous rappellent l'urgence évidente à entreprendre ces travaux qui, en tout état de cause, devront être achevés par les propriétaires et ayants-droit avant le 15 mars 1995. Ce n'est pas si loin.

ELAGAGE EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Rappelons que cette opération est à la charge des riverains. Ceux-ci doivent entretenir en permanence la végétation issue de la propriété afin qu'elle ne constitue pas une gêne pour la circulation publique.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Monsieur et Madame GEORGES, demeurant aux Vignarets, qui ont offert à la Commune une magnifique plante en pot qui décore désormais la salle polyvalente.

REUNION D'INFORMATION SUR LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET LES DROITS DE SUCCESSION

L'A.G.F. organise le MARDI 26 OCTOBRE à 17 H 30, salle polyvalente, avec l'autorisation de la Mairie, une séance publique sur ce thème.

CAMION VENTE

L'outillage Auvergnat devant la coopérative le 25 octobre de 15 H 30 à 18 H 30. NOTA : Prochainement les véhicules seront installés Place de la Gare.

INFORMATIONS

Dans un précédent bulletin (Mot du Maire avril 1993) nous vous avons informé d'un projet de construction d'un ensemble de remise en forme au lieu-dit Le Gaou de Vie. La Commune s'était engagée avec espoir mais circonspection dans ce dossier. Aujourd'hui, il semblerait que nos exigences cependant toutes naturelles ne soient pas entièrement satisfaites. Cette affaire peut, d'ores et déjà être considérée comme très aléatoire.

PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU CONTRE LE GEL

L'attention des abonnés est attirée sur le fait qu'ils sont responsables des avaries causées par le gel à leurs compteurs. Aussi, pour éviter des désagréments, nous vous engageons à prendre dès maintenant toutes les précautions nécessaires en protégeant les appareils de comptage avec des matériaux isolants. Pour tout renseignement ou dépannage, nous rappelons le numéro de téléphone du service de la société d'affermage : LA S.E.E.R.C. 94.86.34.61.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

L'ensemble de la population est invité à participer à la courte cérémonie qui chaque année marque l'anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre et d'une façon générale, la fin de toutes les guerres.

- A 10 H rassemblement devant la Mairie et départ du cortège.
- A 10 H 30 cérémonie au cimetière devant le monument aux Morts.
- A 11 H apéritif offert au Bar des Amis.